CHAPITRE XIV.

Sur les charges qui donnent la noblesse.

IL ne m'avoit point paru indifférent de connoître, quelle est la quantité de charges, en France, qui procurent la noblesse héréditaire, soit dès l'instant qu'on en est revêtu, soit à la seconde ou à la troisieme génération, soit au bout d'un certain nombre d'années de possession. Le nombre passe quatre mille; & je crois à-peu-près juste, l'énumération succinte que je vais en donner.

80 charges de maître des requêtes.

1000 charges, environ, dans les Parlements, en retranchant celles qui sont possédées par les conseillers-clercs.

900 charges, environ, dans les Chambres des comptes, & les Cours des aides.

70 dans le grand Conseil.

30 dans la Cour des monnoies.

20 au Conseil provincial d'Artois.

80 au Châtelet de Paris.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

740 dans les bureaux des finances.

50 charges de grands baillifs, ſénéchaux, gouverneurs & lieutenants généraux d'épée.

900 charges de ſecretaires du Roi.

Enfin, on peut fixer à 200, environ, les offices en commiſſion au parlement de Nanci, & au Conſeil ſouverain d'Alſace, pluſieurs charges tenant en ſecond ordre au Conſeil & à la chancellerie, celles aux tribunaux de la table de marbre, & quelques autres encore.

Il faut obſerver cependant, qu'entre ces différentes charges, il en eſt un grand nombre qui, par le fait, ne deviennent pas une ſource de nouveaux nobles : car depuis que le Royaume en eſt rempli, pluſieurs Cours ſouveraines n'admettent que difficilement dans leurs compagnies, les familles bourgeoiſes, qui n'ont pas encore acquis cette petite illuſtration.

En général, ce ſont aujourd'hui les charges les moins honorifiques & les moins utiles, qui multiplient davantage les anno-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

bliſſements ; parce qu'auſſi-tôt qu'on les a poſſédées le tems néceſſaire, pour tranſmettre à ſes enfants les droits qui y ſont attachés, on cherche communément à s'en défaire.

Parmi les offices de ce genre, on remarque ſur-tout ceux des ſecretaires du Roi, & quelques autres, dépendants également de la chancellerie ; & quoique leurs fonctions réunies, n'exigent qu'un travail médiocre, le nombre des charges, néanmoins, s'éleve maintenant à près de mille. Ce ſont les beſoins d'argent, qui dans des tems de détreſſe, ont donné lieu à la création de beaucoup d'offices inutiles ; les promeſſes n'étoient plus eſtimées, les hauts intérêts ne ſéduiſoient plus, on chercha des reſſources par la vente des priviléges ; & pour colorer cette conceſſion, on imagina des fonctions, qu'on feignit d'enviſager comme néceſſaires, & l'on y attacha la plus précieuſe des prérogatives, dans un État monarchique.

La politique & la ſaine raiſon, s'élevent

également contre de pareilles institutions ; une source perpétuelle de nouveaux nobles, dénature l'idée qu'on doit se faire de ces distinctions ; & l'accroissement du nombre des personnes qui jouissent d'exemptions dans le payement des impôts, devient un véritable préjudice pour le reste de la nation.

Ces considérations sont trop sensibles, pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longtems ; mais il en est une moins apperçue, & qui me paroît digne d'une grande attention.

Cette multitude de charges qui donnent la noblesse, & qu'on peut acquérir à prix d'argent, entretiennent un esprit de vanité, qui engage à renoncer aux établissements de commerce ou de manufacture, au moment, où par l'accroissement de sa fortune, on pourroit y donner la plus grande étendue ; époque précieuse, où l'on est plus que jamais en situation de lier ses travaux & son industrie, à l'avancement de la prospérité de l'État : c'est alors, en effet, que les négo-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ciants peuvent ſe contenter d'un moindre intérêt de leurs capitaux ; c'eſt alors, qu'ils peuvent faciliter le commerce d'exportation par des avances ; c'eſt alors, qu'ils peuvent haſarder davantage, & ouvrir par des entrepriſes nouvelles, des routes encore inconnues. Je crois donc, que toutes les diſpoſitions publiques qui augmentent ou favoriſent, les vanités étrangeres à l'état dans lequel les divers citoyens ſe trouvent placés, ſont contraires à une ſaine politique. Je n'héſite point à dire, que ces diſpoſitions arrêtent, en France, le développement entier des forces & du génie du commerce ; & que c'eſt là une des cauſes principales de la ſupériorité, que conſervent, dans pluſieurs branches d'affaires, les nations où les diſtinctions d'état ſont moins ſenſibles, & où toutes les prétentions qui en réſultent, ne ſont pas un objet continuel d'occupation.

Ces diverſes réflexions ſemblent indiquer, qu'une des meilleures deſtinations du crédit en tems de paix, ſeroit d'emprunter les ca-

pitaux néceſſaires, pour rembourſer ſucceſſivement toutes les charges inutiles qui tranſmettent la nobleſſe héréditaire; mais les longs abus dans l'ordre moral, comme les longues maladies dans l'ordre phyſique, permettent rarement d'employer des remedes trop actifs, ſans s'expoſer à quelque inconvénient. Rien ne ſemble moins raiſonnable, que de faire des diſtinctions & des priviléges, un objet de trafic; mais lorſqu'il y a un ſi grand nombre de citoyens annoblis par des charges, qu'eux ou leurs peres ont achetées, ce n'eſt pas une diſpoſition ſi ſimple, que de priver tout-à-coup le reſte de la nation, de l'eſpoir d'obtenir les avantages qu'une grande partie de leurs égaux ſe ſont procurés, par le mérite ſeul d'une fortune aiſée; & ſi cette obſervation ne doit pas arrêter la réforme d'un abus qui s'accroît chaque jour, on eſt du moins conduit à penſer, que pour adoucir une pareille diſpoſition, il ſeroit convenable d'honorer davantage les états utiles, qui n'auroient plus la facilité

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

d'arriver à la nobleſſe par la fortune. Il faudroit, en même tems, chercher à tempérer un peu les nombreuſes prérogatives d'un ſeul ordre de la ſociété; avantages qui ſemblent hors de toute proportion, lorſqu'on rapproche ces diſtinctions du titre originaire de ce nombre prodigieux de familles, qui n'ont acquis la nobleſſe qu'à prix d'argent: on examineroit peut-être alors de nouveau, ſi cette inſtitution de nos jours eſt bonne, qui exige deux ou trois degrés de nobleſſe, pour être admis au rang d'officier dans le ſervice de terre & de mer; c'eſt trop peu, ſans doute, à l'honneur des vrais chevaliers François, dont les titres ſe perdent dans la nuit des tems; & dès-lors, cette même condition, ne fait plus que peſer ſur des citoyens honorables par leurs ſentiments, à l'avantage de ceux qu'une fortune du ſiecle a favoriſés.

Il faudroit encore, toujours dans le même eſprit, tâcher d'adoucir ces exceptions, qui, juſques dans la diſtribution des impôts, diſtinguent les états & les perſonnes. Comment

n'en résulteroit-il pas une source continuelle d'amertume & de jalousie, puisque l'homme le plus nouveau dans l'ordre de la noblesse, jouit de ces priviléges à l'égal des gentilhommes de la plus ancienne race? Qu'on me permette même de le dire, sous un rapport plus général, la simple raison n'indique point, que la plus grande part aux avantages de la société, doive être accompagnée de la moindre part aux charges publiques; le service militaire qui composoit autrefois, l'un des sacrifices d'un ordre particulier de l'État, étant devenu un objet d'utilité, de faveur & de préférence, les premieres causes des priviléges sont sensiblement altérées; mais ces vieilles opinions sont encore dans toute leur force, & je ne conseillerois point d'offenser des prétentions que le tems a consacrées: on doit seulement avancer, vers un but raisonnable, par des moyens sages, & à l'abri de toute espece de réclamations. L'un des motifs qui font tenir avec tant d'ardeur aux exemptions,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

c'eſt la tache imprimée ſur certaines impoſitions ; telles, par exemple, que la taille, la corvée, le logement des gens de guerre, & d'autres encore : ce ſeroit une folle entrepriſe que de prétendre déranger ces idées, & de vouloir aſſimiler indiſtinctement à de pareilles charges, tous les ordres de citoyens ; mais à meſure qu'on s'occuperoit de modifier ces mêmes impôts, les difficultés diſparoîtroient. C'eſt ainſi, que la taille eſt une humiliation dans la partie du Royaume où elle indique une infériorité d'état, tandis que le même impôt ne rabaiſſe perſonne, dans les provinces où ce tribut déſigne uniquement, une différence dans la nature des biens-fonds ; c'eſt ainſi qu'on peut enſuite aſſeoir ſur ce genre de revenu, la dépenſe des chemins, ſans que l'amour-propre d'aucun contribuable en ſoit offenſé. D'ailleurs, en ſuppoſant un moment, où le Souverain ſeroit en état de remettre quelques impôts, pourroit-on faire aucune réclamation fondée, ſi ces ſoulagements étoient

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

appliqués par préférence, à égaliſer davantage les charges des différents ordres des contribuables ? Ce n'eſt jamais ſur la nature d'un bienfait que perſonne éleve des plaintes.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue, une grande idée générale. La plupart des États de l'Europe, ſont par leurs circonſtances, ou guerriers, ou commerçants ; & l'eſprit de leur gouvernement doit s'adapter à ces différences. La France, au contraire, doit être l'un & l'autre : elle eſt rappellée aux idées de nobleſſe & de ſervice militaire, par ſa conſtitution monarchique ; & aux idées de commerce & de richeſſes, par la nature de ſon ſol, par l'intelligence de ſes habitants, & par la poſition du Royaume : ces différentes conſidérations ſe réuniſſent, pour compoſer ſa puiſſance ; il faut donc habilement les ménager toutes ; il faut, dans le même tems qu'on nourrit les opinions qui enflamment l'honneur & le courage, ne point décourager celles qui attachent aux occupations utiles & fécondes de la ſociété ;

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

& comme les ſentiments d'amour-propre & de vanité qui meuvent tous les hommes, ſont, en France, un reſſort encore plus puiſſant, l'on ne doit pas le diriger aveuglément, & dégoûter des profeſſions importantes, pour ajouter un petit triomphe de plus, à celles qui ſont déjà favoriſées de tant de manieres. C'eſt ſur-tout, dans les villes de grandes manufactures, ou de trafic maritime, qu'il faut prendre ſoin du relief & de la ſatisfaction du commerce. Ainſi, pour citer un ſeul exemple, bien loin qu'on doive regarder comme importuns, les priviléges de la ville de Lyon, qui l'autoriſent à ſe garder elle-même, il faut, ſi l'on y réfléchit en homme d'État, maintenir politiquement une conſtitution, qui diſpenſe de mêler les militaires & leurs prétentions, au milieu d'une cité floriſſante par l'application univerſelle de ſes habitants, aux occupations du commerce. Il ſeroit à déſirer même, que dans les villes de ce genre, il n'y eut aucune grande Cour ſouveraine; les diſ-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tinctions d'État qu'elles introduiſent, nuiſent ſourdement à la conſidération des négociants, & leur inſpirent inſenſiblement une ambition différente. Il y a, dans cet inſtant en France, une grande affaire, dont l'origine vient de quelques places diſtinctes aſſignées, dans la ſalle de ſpectacle de Bordeaux, aux échevins de l'ordre de la nobleſſe, & à ceux du tiers-État. Qu'un véritable adminiſtrateur public conſidére, ſi c'eſt dans une ville dont le commerce enrichit la France, que de pareils uſages doivent ſubſiſter: de telles diſtinctions, lorſqu'elles ſont hors de leur place, ſont peut-être un plus grand mal politique, que beaucoup de loix d'ignorance.

Ces réflexions, ne s'écartent point du ſujet que j'ai voulu traiter dans ce chapitre; leur eſprit s'y lie parfaitement; & l'on peut en tirer une nouvelle preuve, de l'eſpece d'obligation où eſt le Gouvernement, de laiſſer ouvertes les voies qui conduiſent à l'acquiſition de la nobleſſe, ſi en les fermant, il ne redouble pas de ſoins & de précautions,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pour ménager aux autres états de la ſociété, la conſidération qui eſt dûe à leur utilité & à leur importance. Il ſeroit à déſirer, ſans doute, que tous les moyens d'annobliſſement à prix d'argent, n'euſſent jamais été connus; mais quand de pareils uſages ſubſiſtent depuis long-tems; quand cette eſpece de lien, eſt établi entre les ordres de la ſociété, qui ſe rapprochent par les lumieres & l'éducation; il faut, en le rompant, y apporter des ménagements; il faut, en rendant plus difficiles tous les changements d'état, adoucir en même-tems les motifs ſenſibles de jalouſie. Peut-être, quelques perſonnes trouveront-elles que tant de circonſpection eſt inutile; que le Gouvernement auroit trop à faire, s'il peſoit ſans ceſſe & dans une exacte balance, les droits ou les prétentions de toutes les claſſes de la ſociété, & s'il s'inquiétoit de concilier ou de réunir tant de rapports différents: ſans doute, c'eſt à cette condition que l'adminiſtration eſt difficile; mais les intérêts d'une nation, la juſtice dûe à tous

les ordres qui la compoſent, ne ſont pas un ſi petit objet, qu'on puiſſe s'en occuper avec nonchalance : c'eſt un ouvrage de peine ; mais ſi beau dans ſes fins, ſi grand dans ſes rapports, que l'on y doit au moins le tribut de ſes forces.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf